

## **Conseil Municipal du 24 janvier 2023, 19h15, salle du conseil, Mairie**

Présent(e)s : Mmes BELOTTI, DORIER, LASNE, MONNIER, PAGÈS, et MM ALLAIS, CESAR, CHAMBON, GARCIA, NIEL et ODE.

Excusé(e)s : Mme FAURE, VALENTIN, MM. IBOT et MAINTENIE

Monsieur le Maire liste les conseillers excusés. Il soumet le compte rendu du 13 décembre 2022, les conseillers approuvent à l'unanimité, le maire fait passer la page des signatures.

Le maire lit un courrier de l'association de la bibliothèque « Les mots si beaux », il s'agit de remerciements pour la fresque et le changement du radiateur. Il indique avoir transmis les articles de presse depuis le dernier conseil municipal, notamment concernant la cérémonie des vœux du Maire.

### I. Compte rendu des activités du Maire, des Adjointes et des Présidents de commission :

Le maire énumère ses activités depuis le dernier conseil municipal : comité val d'eygues, arbre de Noël du Comité des fêtes, conseil communautaire, PACS, pot du personnel, société MORIN pour la climatisation à l'école maternelle, réception de dossiers d'urbanisme, rendez-vous avec l'association de « Gymnastique Saint Mauricienne » pour le dossier de subvention du city stade, rendez-vous avec M. Sloet pour le projet de lotissement, réunion pour la présence postale à Mirabel-aux-baronnies, comité exécutif à la CCBDP, Mme DORIER a représenté le Maire à l'Assemblée générale de l'association du 3<sup>ème</sup> âge, réunion de chantier pour l'aire de lavage, obsèques à Plaisians du Maire (M. Aicardi), sainte barbe des pompiers, Assemblée générale des Anciens combattants...etc.

Le Maire donne à présent la parole aux présidents des commissions :

Commission circulation : Le Maire montre dans l'angle de la pièce, des panneaux STOP que les services techniques ont dans le stock (M. Chambon précise qu'il y a 1 seul grand et 4 ou 5 plus petits) pour le projet d'installation d'un panneau à l'intersection du chemin du maquis et du chemin de Valréas.

Il ajoute que d'autres panneaux devront être commandés (panneau ralentisseur pour remplacer celui à proximité de l'école, impasse de voie sans issues, vidéoprotection, avec tous les mats et les attaches...etc.).

M. Chambon demande l'avis de conseillers pour les poteaux : le coloris ? la forme rond ou carré ?

Mme Monnier demande comment mettre la priorité à droite dans la grande rue. Un débat s'installe.

La commission circulation décide de se revoir pour décider la mise en place ou non de la priorité à droite, car de cette décision découlera toutes les autres. La prochaine réunion est fixée au lundi 30 janvier à 18h30.

Concernant le feu tricolore : le montant du génie civil est supérieur au prix de départ, l'entreprise de TP Bontoux va proposer un nouveau devis pour coller au plus près du montant subventionné.

Le Maire ajoute que le chemin des syrahs du lotissement « Plein Soleil » est toujours la propriété des quatre lotisseurs, l'un d'eux refuse toujours de signer la cession de voirie, plaçant les autres en grandes difficultés.

L'éclairage public a donc été coupé compte tenu du fait qu'il est placé sur des terrains dont l'assiette fiscale appartient à des privés.

Goûter des aînés : Mme Monnier et Mme Pagès propose de faire une réunion du CCAS pour organiser le goûter.

Mme Monnier et Mme Dorier ajoutent qu'elles se sont rendues auprès d'une entreprise pour choisir le rideau de la maternelle : couleur taupe, déroulant avec guidage porte. Le devis a été validé.

### II. Point d'information sur les travaux :

- Extinction nocturne de l'éclairage public : pas de retour des habitants sur cette mise en place.
- Combe : prolongation du tuyau d'écoulement pour éviter le refoulement à la rue des aires.
- Réseaux : transformation du tampon au chemin de Villedieu, celui-ci est régulièrement consolidé, environ tous les 8 à 15 jours car il est bruyant à chaque passage de véhicule. Ce regard sera à déplacer de 1m en aval (estimé à 1 000 € de travaux + une recherche de boucle à clé devant la maison d'un riverain route d'orange).
- Bâtiments : ENEDIS s'est déplacé pour la 5<sup>ème</sup> fois sur les lieux des projets de démolition (Maison PASCAL et BOUILLON). Ils n'interviennent pas sur les câbles d'éclairage public, il s'agit d'un autre prestataire, à voir. Préalablement à ces démolitions, le maire sollicitera un huissier pour faire un constat des

lieux.

- AEP : une réparation a été faite chemin du maquis au niveau d'une bouche à clé.
- FDAC : le chiffrage des travaux proposé s'élève à 173 193 € (montant maximum des travaux) pour une enveloppe de 29 000 €.

M. Chambon précise qu'il faudra faire des choix et que dans tous les cas il ne sera pas possible de tout faire. Il y a trois chiffrages différents : le chemin des chauvets, le chemin de la fabrique/chemin sous le béal et le parking derrière l'épicerie.

- Contrat ZRR : maintenant que les dossiers de subvention sont déposés le Maire a signé les devis de la SAUR et de NALDEO, il attend un retour de l'Agence de l'eau et du Département.
- Aire de lavage : réunion de chantier ce mardi 24 janvier après-midi, le local technique est prêt, il reste à installer le matériel électrique. Le chantier suit son cours, une réception des travaux est attendue pour fin mars.
- COPIL (comité de pilotage de l'eau) : la qualité de la ressource est bonne tout le long de la distribution, le taux de pesticides respecte les normes de qualité.

La Haute Valeur Environnementale est très présente car beaucoup d'agriculteurs sur la commune n'utilisent pas ou plus de pesticides en privilégiant le désherbage mécanique.

### III. Point sur les dossiers :

- NALDEO (schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement) : les devis sont signés, la journée du 1<sup>er</sup> février 2023 a été bloquée avec le secrétariat, le maire et les services techniques pour une « réunion de démarrage » : 1<sup>er</sup> état des lieux, recueil de données....etc.
  - City stade : une première ébauche de dossier de subvention a été quasiment validée par M. Letapissier de l'Agence Nationale du Sport (ANS), il reste à transmettre a minima une convention d'utilisation signé avec une association (gymnastique et tennis). M. Ode demande ce qui pourrait empêcher l'association de gymnastique de signer cette convention, le maire répond l'emplacement dans le jardin public.
  - Dotation cantonale : le Maire explique qu'il a rendez-vous à 18h00 pour l'enveloppe cantonale.
  - Cuivre : Le projet d'installation de la fibre optique par le syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique) commence à se mettre en place. Le Maire recevra jeudi matin la personne en charge des conventionnements de passage de la fibre sur les terrains privés.
- M. Ode demande comment se déroule ces conventionnements, les propriétaires sont-ils indemnisés ? le Maire répond qu'il ne sait pas.
- DDEN : Dans son courrier, M. Jacob (DDEN) indique que chaque enseignant doit faire une initiation à l'utilisation des extincteurs, il faudra prévoir une journée avec les pompiers.

### IV. Personnel communal :

Un agent de l'école est actuellement en congé maladie, un autre agent assure son remplacement. Le Maire donne quelques précisions sur les modalités d'organisation sur cette période.

- Recrutement : Le contrat à temps non complet au secrétariat arrive à son terme à la fin du mois. L'agent est actuellement en congé maternité. Le Maire demande aux conseillers ce qu'ils envisagent pour la suite : un renouvellement ou un nouveau recrutement. Il propose de faire un courrier de remerciement pour son service, en indiquant la non reconduction de ce contrat.

Ils s'entendent pour faire un appel à candidature après le vote du budget.

Concernant les services techniques, le Maire envisage de recruter une personne à partir d'avril/mai pour un contrat saisonnier.

### V. Informations communautaire et vœux CCBDP :

Le Maire a reçu les vœux de la communauté de communes et du Parc Naturel des Baronnies, il se rendra aux deux.

### VI. Prévisions budgétaires 2023 :

Le Maire a commencé à faire des brouillons de budgets 2023, dans l'attente de la réception des chiffres consolidés de la Trésorerie de Nyons.

Il précise que la préparation du budget 2023 pour la commune représentera plus de travail en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il reste dans l'attente de la réponse de la Trésorerie concernant quelques interrogations.

M. Allais demande si le projet City stade est prévu dans ce budget, le Maire répond oui sous réserve du montant de la recette de la subvention. Il énonce les décisions à venir sur le prochain budget primitif : subvention association, fiscalité...etc.

Au vu des résultats 2022, Mme Monnier propose de vendre la « Maison pour tous » pour solder. Le maire explique qu'il a fait une présentation budgétaire un peu pessimiste mais les résultats sont à cheval sur deux années, si les chiffres sont bons, il n'est pas nécessaire de vendre.

Serveur de la Mairie : le Maire explique la nécessité de changer le serveur, les conseillers approuvent à l'unanimité.

#### VII. Délibérations :

- Cession pour l'euro symbolique : le Maire explique que dans le cadre d'une vente le futur acquéreur ne souhaite pas l'accès en droit de passage et souhaiterait que l'accès devienne communal. Pour que la voirie devienne totalement communale, il reste un seul propriétaire devant procéder à la cession.

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

- Saison camping 2023 : Le maire demande à la commission camping s'ils ont des candidatures possibles, M. Niel répond que non. Le Maire précise qu'il n'a pas porté de chiffre en recette de régie sur le budget. Dans l'éventualité d'un recrutement, le maire demande à la commission de recruter une personne hors de la commune (1 personne à raison de 35h/semaine + 1 personne le week-end), il ajoute que la fermeture du camping cette année risquerait de transmettre un mauvais signe aux commerces locaux.

SIMPLE INFORMATION

#### VIII. Questions diverses :

- Le Maire parle à présent d'un courrier d'un habitant de la commune en date du 18 janvier 2023 : il lit intégralement le courrier aux conseillers. Après cette lecture, il appelle les conseillers à se prononcer sur cette demande et la réponse à apporter.

Une discussion commence, les conseillers ne souhaitent pas recevoir cette personne en conseil municipal. Ils s'entendent pour la rédaction d'un courrier.

- Information sur les assemblées générales d'associations :

\*le 1<sup>er</sup> février il y aura la réunion du « Rassemblement des St Maurice » concernant la proposition de la commune de Saint Maurice des Riches Hommes (Yonne), 180 personnes maximum. Le Maire demande aux conseillers de se porter délégation pour le 10 et 11 juin 2023 (date du voyage). Mme Pagès se rendra à la réunion.

\*le 10 février 2023 : Assemblée Générale du « Comité des fêtes » à la Maison des associations.

\*le 16 février 2023 à 18h30 : Assemblée Générale du Crédit Agricole à l'Espace Philippe Maintenié. Le Maire précise qu'en cas d'absence il donnera pouvoir à M. Chambon.

- La Drôme : « Budget participatif 2023 » : le Maire lit le courrier explicatif : montant du budget, critères, date de dépôt des demandes sur le site de dématérialisation, date des études des dossiers...).

- Effectif de la cantine de décembre 2022 : 32

- « Pétolettes en fêtes » : le Maire souhaite porter à l'attention des conseillers un rectificatif d'information concernant le siège social de l'association. Le siège se situe bien à St Maurice sur Eygues en revanche l'adresse de gestion de la présidente se situe à Aubres.

**PROCHAIN CONSEIL : mardi 21 février 2023 à 19h15, salle du conseil**